

RÈGLEMENT DU JEU

« GAGNEZ 95 BOUTEILLES DE SAINT-EMILION »

ARTICLE 1 / ORGANISATEUR

Le Conseil des Vins de Saint-Emilion, Rue Guadet – BP 15, 33330 Saint-Emilion – France organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Gagnez 95 bouteilles de Saint-Emilion ».

Le jeu se déroulera du jeudi 11 Mai 2017 à partir de 10h au dimanche 16 Juillet 2017 à 23h59.

ARTICLE 2 / CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures, à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, les salariés du Conseil des Vins de Saint-Emilion et de la Maison du Vin de Saint-Emilion, les responsables des exploitations adhérentes du Conseil des Vins de Saint-Emilion, ainsi que les personnes mineures.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées, identités complètes et adresses électroniques valables pendant la durée de ce jeu ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

ARTICLE 3 / MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le jeu se déroule comme suit.

Le participant doit se rendre à l'adresse URL suivante :

- <https://www.vins-saint-emilion.com/saint-emilion-winetrip-2017/jeu>

Le participant doit remplir un formulaire d'inscription pour valider sa participation au tirage au sort : civilité, nom, prénom, email et date de naissance. Une fois son inscription validée, le participant a la possibilité, si il le souhaite, d'inviter ses amis à participer au jeu et/ou de partager le jeu sur sa page Facebook afin d'augmenter ses chances d'être tiré au sort, de la manière suivante :

- Email 1/invitation d'un ami : 2 fois plus de chance d'être tiré au sort
- Email 2 /invitation d'un ami : 4 fois plus de chance d'être tiré au sort
- Email 3 /invitation d'un ami : 10 fois plus de chance d'être tiré au sort
- Partager le jeu sur Facebook : 20 fois plus de chance d'être tiré au sort

Les participants peuvent également participer au jeu, en remplissant un formulaire d'inscription en version papier directement sur le camion du Wine Trip des vins de Saint-Emilion, à chacune des étapes, pendant la durée du jeu. Chaque bulletin de participation sera disposé dans une urne. Les participants seront ajoutés au tirage au sort.

Le jeu est envoyé aux abonnés de la lettre d'information électronique du Conseil des Vins de Saint-Emilion, et est accessible depuis la page d'accueil du <https://www.vins-saint-emilion.com/saint-emilion-winetrip-2017>. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Une seule participation par personne physique (même nom ou même coordonnées) sera enregistrée.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu par « L'organisateur » sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

ARTICLE 4 / SÉLECTION DU GAGNANT

Le tirage au sort qui détermine le gagnant unique s'effectuera parmi les participants ayant validée leur inscription (clôture des participations le dimanche 16 Juillet 2017 à 23h59). Le tirage au sort sera réalisé à l'issue du jeu par un des personnels de la société organisatrice. Le tirage au sort aura lieu le vendredi 21 Juillet 2017 avant 19h.

ARTICLE 5 / DOTATIONS

La dotation du gagnant unique est là suivante :

Château	AOC	Millésime	Tarif MDV
Château La Croix Meunier	SEGC	2011	14,00 €
Château Malineau	SEGC	2012	14,00 €
Château La Grâce Dieu	SEGC	2012	18,00 €
Château Pontet Fumet	SEGC	2007	23,00 €
Château La Renommée	SEGC	2010	26,00 €
Château de Pressac	SEGC	2008	28,00 €
Château Saint-Christophe	SEGC	2012	13,00 €
Château La Rose Côtes Rol	SEGC	2012	14,00 €
Château de Saint-Pey	SEGC	2014	15,00 €
Château de Lescours	SEGC	2014	15,00 €
Château Piganeau	SEGC	2012	15,00 €
Château La Croix Cantenac	SEGC	2011	16,00 €
Château Canset	SEGC	2010	17,00 €
Château Tour de Beauregard	SEGC	2009	17,00 €
Château Trapaud	SEGC	2011	21,00 €
Château Mangot	SEGC	2012	21,00 €
Château Coutet	SEGC	2012	22,00 €
Excellence de Belregard Figeac	SEGC	2010	22,00 €
Château Petit Fombrauge	SEGC	2012	25,00 €
Château La Révérence	SEGC	2015	27,00 €
Château l'Epine	SEGC	2014	16,00 €
Château hautes Graves d'Arthus	SEGC	2008	16,00 €
Château Haut Pezat	SEGC	2013	14,00 €
Château Pindefleurs	SEGC	2012	20,00 €
Château Vieux Larmande	SEGC	2012	19,00 €
Château Clos des Princes	SEGC	2011	31,00 €
Château Moulin de la Grangère	SEGC	2012	17,00 €
Château Queyron Pindefleurs	SEGC	2009	18,00 €

Château Croque Michotte	SEGC	2011	26,00 €
Château Carteau Côtes Daugay	SEGC	2015	19,00 €
Château Laplagnotte Bellevue	SEGC	2014	16,00 €
Château La Fleur Picon	SEGC	2013	12,00 €
Château Grangey	SEGC	2014	19,00 €
Château Grand Destieu	SEGC	2012	20,00 €
Château Cormeil-Figeac	SEGC	2012	22,00 €
Château Fleur Ursuline	SEGC	2014	14,00 €
Château Champion	SEGC	2013	15,00 €
CLOS LABARDE	SEGC	2014	14,00 €
CHÂTEAU FRANC PIPEAU	SEGC	2014	17,00 €
LES CEDRES DE FRANC MAYNE	SEGC	2013	17,00 €
LA FLEUR LAROZE	SEGC	2012	18,00 €
CHÂTEAU JUCALIS	SEGC	2003	19,00 €
CHÂTEAU HAUT VEYRAC	SEGC	2012	19,00 €
Château La Grâce Dieu les Menuts	SEGC	2010	25,00 €
Château Jupille et Carillon	SE	2013	10,00 €
Château Lagarde Bellevue	SE	2015	12,00 €
Clos le Bregnet	SE	2013	9,00 €
Château la Fleur Perey cuvée Perey	SE	2014	11,00 €
Château Andron de Lescours	SE	2007	9,00 €
Château Vachon	SE	2012	9,00 €
Château le Destrier	SE	2014	10,00 €
Château Tonneret	SE	2014	11,00 €
Château Franc Cros	SE	2014	11,00 €
Château Les Primevères	SE	2013	11,00 €
Château Les Cabannes	SE	2015	11,00 €
Château Perey Grouley	SE	2014	11,00 €
Château Guillemot	SE	2012	12,00 €
Château Carteau Matras	SE	2012	12,00 €
Château La Rose Monturon	SE	2014	14,00 €
Château Beurang	SE	2012	13,00 €
Château Robin	SE	2009	10,00 €
Château Penau Laplagne	PSE	2012	11,00 €
Quercus du Château la Vaisinerie	PSE	2014	11,00 €
Haut Fayon	PSE	2014	13,00 €
Château Chene-Vieux	PSE	2008	9,00 €
Château l'Ermitage de la Garenne	PSE	2014	10,00 €
Château Haut Saint Clair	PSE	2012	11,00 €
Château Haut Bernat	PSE	2014	13,00 €
Domaine du Vieux Mouchet	PSE	2010	10,00 €
Cuvée 1938	PSE	2010	14,00 €
Château Roc de Boissac	PSE	2010	12,00 €
Château de L'anglais	PSE	2012	12,00 €

Château Branda	PSE	2014	13,00 €
Château La Tuilerie Des Combes	L S E	2014	8,00 €
Château Lucas "Grand de Lucas"	L S E	2010	14,00 €
Château de Barbe Blanche	L S E	2012	15,00 €
Château de la Grenière	L S E	2014	9,00 €
Le Libertin de Lussac	L S E	2007	10,00 €
Château Caillou Les Martins	L S E	2014	12,00 €
Château Lion Perruchon "Cuvée Tradition"	L S E	2014	12,00 €
Prestige de Haut Jamard	L S E	2014	12,00 €
Château Haut Jamard	L S E	2014	9,00 €
Château Chéreau L'Egérie	L S E	2010	12,00 €
Château La Grande Clotte	L S E	2015	13,00 €
CHÂTEAU DU MOULIN NOIR	L S E	2007	11,00 €
Château Corbin Michotte	SEGCC	2009	31,00 €
La Couspaude	SEGCC	2012	39,00 €
Château Grand Corbin Despagne	SEGCC	2014	30,00 €
Château Berliquet	SEGCC	2012	34,00 €
Château Cap de Mourlin	SEGCC	2008	36,00 €
Château Sansonnet	SEGCC	2014	38,00 €
Château Franc Mayne	SEGCC	2002	36,00 €
Château Cadet Bon	SEGCC	2007	30,00 €
Château Franc Mayne	SEGCC	2002	36,00 €
Château Yon Figeac	SEGCC	2013	26,00 €

Valeur total du lot maximum : 1 624€ TTC

Toute autre prestation est exclue.

ARTICLE 6 / INFORMATIONS DES GAGNANTS

Seul le gagnant sera informé du résultat de sa participation au jeu. Il sera contacté par le Conseil des Vins de Saint-Emilion par courrier électronique à l'issue du jeu.

Le Conseil des Vins de Saint-Emilion communiquera au gagnant les modalités lui permettant de bénéficier de son gain.

Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné, sauf pour répondre uniquement aux demandes électroniques de transmission du règlement du présent jeu.

Si le gagnant ne se manifeste pas dans les 5 jours suivant l'envoi du courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot. La société organisatrice pourra effectuer un second tirage au sort parmi les bulletins valables, ainsi de suite, jusqu'à ce qu'un nouveau gagnant se manifeste dans le délai ci-dessus indiqué.

ARTICLE 7 / ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé, auprès de la SCP Sercan-Maury-Adam-Gouguet, huissiers de justice associés domiciliés 44-50 boulevard George V CS 91199 33001 Bordeaux Cedex.

Le règlement complet du jeu peut être consultable gratuitement sur le site <https://www.vins-saint-emilion.com/saint-emilion-winetrip-2017/jeu>.

ARTICLE 8 / AUTORISATION

Le participant autorise, s'il est gagnant, la publication de son nom dans toutes les opérations publicitaires ou promotionnelles liées au jeu auquel il a participé et ceci sur tous les supports de communication réalisés par le Conseil des Vins de Saint-Emilion (Internet, presse, radio, affichage, etc.), pendant une durée de une année. Cette utilisation ne donnera lieu à aucune contrepartie autre que le bénéfice de la dotation.

ARTICLE 9 / LOI INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Pour l'exercer, il suffit de s'adresser à :

Conseil des Vins de Saint-Emilion
Rue Guadet – BP 15
33330 SAINT-EMILION
France

ARTICLE 10 / LITIGES ET RESPONSABILITÉS

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances ou dysfonctionnements techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Le Conseil des Vins de Saint-Emilion ne pourra pas être tenu responsable notamment si les données relatives à l'inscription d'un participant leur arrivaient illisibles ou impossibles à traiter.

Le Conseil des Vins de Saint-Emilion ne pourra pas être tenu responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, ce jeu devait être modifié, reporté ou annulé. En cas de force majeure et si les circonstances l'exigent, le Conseil des Vins de Saint-Emilion se réserve le droit de remplacer le lot par un autre lot de nature et de valeur commerciale équivalente. Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contrepartie, que ce soit en cas d'annulation ou de perte. Les réclamations en recommandé ne seront pas acceptées.

Il n'est pas possible d'obtenir la contre-valeur du lot en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix. Le lot peut cependant être cessible.

Le Conseil des Vins de Saint-Emilion ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des transporteurs, intervenus lors de la livraison du lot.

Le gagnant renonce à réclamer au Conseil des Vins de Saint-Emilion tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

ARTICLE 11 / REMBOURSEMENT DES FRAIS DE JEU

Le remboursement des frais de timbres, engagés pour les demandes de règlement, peut être obtenu sur demande écrite au Conseil des Vins de Saint-Emilion, Rue Guadet – BP 15 33330, SAINT-EMILION France - dans le mois qui suit la clôture de la participation au jeu telle qu'indiquée à l'article 1.

Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par participant et par famille sous la forme d'un envoi de timbres au tarif lent en vigueur.

La demande devra être faite sur papier libre indiquant, pour permettre toute vérification : nom, prénom et adresse postale du participant.

ARTICLE 12 / CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le règlement du jeu « Gagnez 95 bouteilles de Saint-Emilion» est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande par courrier auprès du Conseil des Vins de Saint-Emilion, Rue Guadet – BP 15 33330, SAINT-EMILION France. Les frais d'affranchissement seront remboursés sur simple demande écrite au tarif lent en vigueur.